

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
0 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	13 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
h 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 38 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 <sup>m</sup> soir.	8 » 10 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> matin.
0 h 47 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 37 » »	9 » 55 » »	—	4 » 44 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	2 » 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 6 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 7 Juin.

### Ordre et Anarchie.

La France n'est plus réellement divisée en deux camps; celui des hommes d'ordre et celui des hommes d'anarchie. Les uns comme les autres n'ont qu'un seul drapeau. Les premiers se rangent et se comptent sous le drapeau de la résistance. Les seconds sont déjà rangés sous le drapeau de la révolution qui menace de tout entraîner dans un gouffre, chaque jour plus apparent. C'est sous ce drapeau que se compteront, le 10 juin à Cahors, tous les ennemis de la conservation sociale.

Que vient-on nous parler encore d'opportunistes, d'intransigeants et desocialistes? candidats socialistes, candidats intransigeants, candidats opportunistes, se ressemblent et s'assemblent, puisque les uns comme les autres adhèrent à des programmes communs, à des programmes identiques ou tout au moins à des programmes analogues.

Grattez l'opportuniste, vous retrouverez l'intransigeant; grattez l'intransigeant, vous retrouverez le socialiste. Ecoutez-les tous parler, c'est à peu près le même langage.

Les opportunistes ont pu être autrefois le gros de l'armée radicale; ils n'en sont plus que la première ligne. Derrière eux viennent les intransigeants et les socialistes qui se confondent si bien aujourd'hui qu'ils ne forment plus qu'une seule et même ligne, la seconde, et maintenant c'est celle-là qui déborde.

Il suffit de lire les récits des réunions incessamment renouvelées de Paris, pour s'apercevoir que les opportunistes, le voulsent-ils, ne seraient plus assez forts pour résister à eux seuls aux intransigeants et aux socialistes.

Il n'y a donc désormais qu'un moyen de contenir le parti de la Commune, c'est de fortifier la résistance.

Voilà pourquoi nous voulons dans le Lot un sénateur libéral-conservateur. Nous entendons ce mot dans le sens le plus large; mais il n'est aucunement possible d'admettre comme tel M. Béral, dont la profession de foi signifie surtout et avant tout :

1° *Suppression immédiate de l'inamovibilité* POUR LA RÉTABLIR ENSUITE, quant on aura révoqué et remplacé deux mille magistrats au moins;

2° Approbation des expéditions de Tunisie et du Tonkin, aussi inutiles que ruineuses, sous prétexte qu'il faut maintenir haut et ferme le drapeau national;

3° Continuation du gaspillage financier pour les maisons d'école à construire en bouleversant les budgets communaux, afin de poursuivre résolument la tâche que s'est

imposée la république au sujet de l'instruction.

Un conservateur au contraire veut le respect de la justice; il combat ouvertement les entreprises belliqueuses; et s'il veut autant que personne répandre l'instruction libre, il n'admet pas que l'on sacrifie sept cent millions en maçonneries et en charpentes, uniquement pour faire de l'instruction laïque et obligatoire.

Or M. Pagès est ce conservateur libéral, et sa place est au Sénat.

### LISEZ ! LISEZ !!

Le *Journal des Débats*, dont la haute autorité en Europe est si connue pour tout ce qui touche à la politique extérieure, déplore que le traité préparé par notre ambassadeur, M. Bourée, avec la Chine, ait été refusé par le Gouvernement, dans un moment de folle erreur que le radicalisme seul de nos ministres peut expliquer.

Il fait remarquer que ce brave et malheureux commandant en chef, Henri Rivière, n'avait pas hésité à faire savoir à Paris, qu'il fallait céder une partie du Tonkin à la Chine pour conserver l'autre partie et sauver la paix.

Le *Journal des Débats* termine ainsi : Au mois d'octobre dernier, le commandant Rivière pensait à Hanoï comme M. Bourée en Chine, qu'il serait sage de négocier avec les Chinois, et que la présence de leurs troupes dans le Tonkin, légitime ou non, était un danger de guerre qu'il fallait écarter au prix de certains sacrifices. La situation est-elle aujourd'hui ce qu'elle était au mois d'octobre? C'est ce que nous ignorons, malgré les assurances pacifiques que nos ministres nous prodiguent au nom de la Chine avec une prodigalité un peu nerveuse. Il est vrai qu'en même temps ils donnent à leur nouvel agent à Pékin l'instruction de négocier; c'est peut-être prudent. Plaise au ciel que les troupes chinoises qui avaient quitté le Tonkin n'y soient pas revenues, et que l'infortuné et trop clairvoyant commandant Rivière ne soit pas tombé victime, non seulement de cet héroïsme auquel tout le monde rend hommage, mais de la mobilité, de la faiblesse et de l'imprévoyance de notre diplomatie dont il se plaignait si tristement!

Ainsi, tout le monde, en ce moment, réclame la paix. Le Gouvernement lui-même paraît reconnaître qu'il s'est trompé.

Et c'est, dans de si terribles circonstances, quand nous tremblons d'apprendre chaque jour le massacre de cette poignée de vaillants soldats, que nous avons là-bas, que M. Béral vient dire aux Electeurs du Lot : *Maintenir haut et ferme le drapeau national.*

Comme c'est bien là toujours le même homme qui, les pieds sur les chenets, osait écrire après la capitulation de Paris en 1871 : *Guerre à outrance. Mille fois mieux vaudrait rester conquis que de signer paix.*

La France crie de toutes parts : *Soyez*

prudents. Le Gouvernement déclare aussitôt au Sénat : *Nous serons prudents.* Et voilà M. Béral qui saisit cette occasion de lancer une phrase de vieux chauvin de 1825, en l'honneur du drapeau!

Et M. Béral ira-t-il consumer au Sénat son ardeur belliqueuse?

Allons donc !...

C'est bien plutôt à la tête des armées du Tonkin qu'il faut placer ce bouillant Achille.

On lit dans le *Figaro* :

Il ne faut pas se faire d'illusion, l'expédition du Tonkin dans laquelle le gouvernement vient de nous lancer avec une si coupable légèreté, va mettre en face de nos soldats, non pas des bandes plus ou moins bien disciplinées de bandits et de pirates, non pas des Tartares armés d'arcs et de flèches comme en 1860, mais une nation de quatre cents millions d'habitants parfaitement en état de nous tenir tête tant par les forces qu'elle nous opposera plus ou moins ouvertement, que par l'appui que lui prêteront plus ou moins ouvertement aussi les nations européennes, intéressées à voir les forces de la France engagées à l'autre bout du monde. En un mot, c'est à la Chine que nous allons avoir affaire.

Paris, 5 juin.

Suivant une dépêche adressée au *Standard*, le général Li-Hung-Chang aurait déclaré que si la France ne reconnaissait pas les droits de la Chine sur l'Annam, le gouvernement chinois était décidé à faire la guerre.

— Le *Figaro* dit qu'en réalité, c'est à la Chine que nous allons avoir affaire au Tonkin, et prochainement il nous faudra 50,000 hommes pour vaincre les vrais ou faux Pavillons-Noirs.

— Le *Soleil* estime à 20,000 hommes le nombre de soldats nécessaires pour défendre le Tonkin contre la Chine; la dépense s'élèverait alors à 200 millions.

Les journaux nous apportent, au dernier moment, une conversation officielle de l'ambassadeur de Chine en France :

Les relations diplomatiques, a dit l'ambassadeur, ne sont pas rompues entre la France et la Chine; mais, en fait, les relations entre les deux pays semblent interrompues, le gouvernement français s'étant abstenu de répondre depuis longtemps aux notes de l'ambassadeur de Chine, et M. Bourée ayant été rappelé sans que son successeur ait été désigné.

Malheureusement, il y a deux partis en Chine : celui de la paix et celui de la guerre. Or, le parti de la guerre a gagné beaucoup de terrain, surtout depuis les derniers événements, et il est assez puissant pour entraîner le gouvernement chinois.

### Le plan de Bismarck

L'Événement publie la lettre suivante, signée du général de Wimpffen :

2 juin 1883.

Mon cher Directeur,

Si les journaux de la capitale ont reproduit plus ou moins exactement mon dernier article sur le maréchal de Moltke, c'est là la preuve qu'il a une certaine importance. J'ai tenu à faire savoir ce que je redoute, mon pays ne

m'ayant offert aucun autre moyen d'en informer nos représentants. J'ai assez vu et assez entendu le comte de Moltke pour être certain qu'il est l'ennemi irrécusable de la France et que lui, ainsi que tout ce qui est allemand, la trouve trop puissante. Le chef d'état-major général des armées qui nous ont combattus se préoccupera jusqu'à sa dernière heure des meilleurs projets à adopter pour nous amoindrir de nouveau au point de n'avoir rien à redouter dans l'avenir, quelles que soient les prétentions de l'empire germanique.

De là ses études sur toute notre frontière et son dernier séjour jusque sur notre territoire touchant à l'Italie. Il lui importe de savoir si une armée d'au moins 300,000 hommes pourrait pénétrer en Savoie et dans nos autres départements du Midi, ce mouvement étant complété par des forces traversant la Suisse pour agir contre nos départements du Centre, et des masses considérables concentrées en avant de Metz attendant les premières opérations favorables avant de descendre des Vosges pour nous attaquer au Nord, surtout si nos contingents y étaient diminués pour concourir à la défense des provinces envahies.

Je dénonce ce plan d'attaque, parce qu'il convient de rappeler au pays et surtout à ses représentants qu'il est plus que jamais urgent de nous occuper d'une solide organisation militaire. Si nous voulons que des souverains coalisés n'osent point lancer leurs armées contre la France, c'est à nous de démontrer que toute la nation est prête à leur opposer une invincible résistance.

Général de WIMPFEN.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 juin

L'amendement de M. Floquet tendant à faire élire les membres de la Cour de cassation par la Chambre et le Sénat, ayant été repoussé hier, une seule question restait à discuter, celle du Conseil supérieur de la magistrature.

M. de Marcère a ouvert le débat en développant un amendement portant que la Cour de cassation conservera les pouvoirs disciplinaires conférés au tribunal de cassation par l'article 82 du sénatus-consulte du 18 thermidor an X. En outre, les attributions disciplinaires conférées aux présidents de cours et des tribunaux par le chapitre 7 de celui du 20 avril 1800 appartiendront à la Cour de cassation dans les termes du sénatus-consulte précité.

Pendant le dépouillement du scrutin sur l'amendement de M. de Marcère, une vive agitation s'est produite dans l'hémicycle. Des députés conservateurs entouraient les ministres et leur montraient une affiche bleue, imprimée sur trois colonnes.

C'était une affiche électorale en faveur de M. Briens, le député républicain élu récemment dans le département de la Manche, et signée par onze juges de paix de l'arrondissement. Ce fait sera porté à la tribune par un des orateurs de la droite.

On pense qu'une interpellation sera adressée au ministre de la justice, dans la séance de jeudi ou dans celle de samedi.

La magistrature qu'on veut créer, pense M. de Marcère, ne sera ni forte, ni indépendante, avec le système du projet. Ce système aurait pour effet de détruire les mœurs judiciaires et de mettre les juges dans les mains du pouvoir; elle serait frappée de mort dès sa naissance et il faudrait se préparer dès à présent à en instituer une nouvelle.

M. Jules Roche répond au nom de la Commission. Il fait ressortir que le pouvoir disciplinaire est depuis longtemps lettre morte et que la Commission a dû se préoccuper de porter remède à ce mal. C'est alors qu'elle a organisé le conseil supérieur, composé en entier de membres de la cour de cassation, choisis : un tiers par elle-même, un tiers par le Sénat et un tiers par la Chambre.

L'amendement de M. de Marcère est alors mis aux

voix et repoussé par 332 voix contre 122.

La Chambre repousse également, par 275 voix contre 180, un amendement de M. Graux, composant le conseil supérieur de la Chambre civile de la cour de cassation, sous la présidence du garde des sceaux.

Enfin, après avoir repoussé successivement plusieurs amendements, la Chambre adopte l'article 13 portant création du Conseil supérieur de la magistrature. Les six articles suivants, relatifs aux attributions de ce Conseil sont ensuite adoptés sans débat.

Tous les articles du projet de la Commission sont donc votés.

M. Camille Pelletan monte alors à la tribune pour développer un article additionnel étendant aux membres de la cour de cassation les effets de la loi qui vient d'être adoptée.

M. Martin-Feuillée dit que le gouvernement et la commission repoussent l'article additionnel, parce qu'aucun précédent ne l'autorise et parce que la cour de cassation a toujours montré le respect le plus absolu des lois constitutionnelles.

L'amendement de M. Camille Pelletan est repoussé par 207 voix contre 194.

M. Freppel, parlant sur l'ensemble du projet, proteste contre la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, et il déclare que lui et ses amis ne peuvent pas s'associer au vote.

VOTE DE LA LOI.

L'ensemble du projet est adopté par 357 voix contre 129.

## SÉNAT

Séance du 3 juin.

Une proposition du général Deffis, tendant à diminuer le prix de la pension pour les Ecoles polytechniques et de St-Cyr, est prise en considération.

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution, présenté par M. de Gavardie, demandant la nomination d'une commission d'enquête sur la situation des écoles laïques et congréganistes.

M. de Gavardie s'attache à prouver que la neutralité de l'enseignement n'existe pas. Il critique la méthode de l'enseignement laïque. Il constate que les études primaires sont en décadence.

M. Rivière soutient que l'enquête est inutile.

Le Sénat discute ensuite le projet relatif à l'élection des juges consulaires.

M. Dauphinot combat le projet qui, selon lui, aurait des conséquences désastreuses et ferait disparaître une juridiction consulaire si compétente. Dans le système actuellement en vigueur, on s'occupe de la valeur de l'homme, tandis que dans le système proposé, il ne sera plus question de la capacité et de la moralité des candidats, mais de ses opinions politiques.

M. Lebastard répond qu'il ne croit pas que l'on puisse maintenir un corps d'électeurs privilégiés. Il faut admettre au vote tous les négociants honnêtes patentés. On ne doit pas être arrêté par une question politique, car la politique a été toujours introduite dans les élections.

Suite de la discussion à jeudi.

## Informations

L'ACCIDENT DU GÉNÉRAL DE GALLIFET

Un accident assez grave est arrivé samedi au général de Gallifet.

Il se promenait à cheval, dit le *Petit Centre* de Limoges, avec son officier d'ordonnance, le lieutenant Cormeau du 20<sup>e</sup> dragons, qui montait *Forceps*, un jeune cheval, très incomplètement dressé. Au cours de la promenade, un embarras de voitures s'étant présenté dans le chemin, *Forceps* refusa de passer et se mata; son cavalier le piqua et voulu le forcer: le cheval roua et atteignit du pied le général en chef sur la partie antérieure du tibia, un peu au-dessous du genou droit.

Il n'y a pas de fracture complète; mais l'os a été lésé et le médecin du général lui a déclaré qu'il ne pourrait pas se remettre sur pied avant l'époque des grandes manœuvres, au plus tôt.

Le général supporte très impatiemment ce temps d'arrêt: ce matin il a voulu absolument essayer de se lever et a reconnu avec peine que ses efforts étaient superflus.

LE GRAND PRIX

La France vient de remporter une victoire sur l'hippodrome de Longchamps. Ceux qui seraient tentés de trouver trop solennelle cette entrée en matière n'ont jamais vu courir le grand prix. Ce jour-là, la course est élevée à la hauteur d'une lutte internationale, des cabales sont montées pour ou contre les chevaux an-

glais ou français, et l'histoire du grand Prix contient des scènes sanglantes, témoignant de la plus ardente des rivalités.

Cette année, c'est *Frontin*, à M. le duc de Castries, qui a fait gagner à son propriétaire les cent mille francs du prix.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

### LA TRIBUNE ÉLECTORALE

Nous recevons du canton de Limogne la lettre suivante:

Monsieur le Directeur,

Avant le scrutin du 10 juin, nous avons à cœur d'exposer les motifs pour lesquels, sincères républicains, nous repoussons la candidature radicale de M. Béral et nous voterons, dimanche, pour M. Pagès Duport, le candidat des intérêts conservateurs et économiques.

Nous nous prononçons avec énergie contre M. Béral, parce que, candidat, il n'a pas donné sa démission de Conseiller d'Etat. Fonctionnaire, M. Béral a voulu profiter des avantages que donne un poste administratif, à l'heure des élections, et peser de tout son titre de Conseiller d'Etat, sur les électeurs timides ou craintifs.

C'est là de la candidature officielle au premier chef et nous la repoussons au nom même du principe républicain.

Si M. Béral prétendait être réellement un candidat indépendant, s'il voulait ne pas être soupçonné d'attaches officielles, il avait le devoir strict d'abandonner immédiatement sa charge au Conseil d'Etat. Et vraiment, nous trouvons surprenant que le ministère n'ait pas, dans cette circonstance, invité M. Béral à se démettre de ses fonctions.

Nous repoussons encore M. Béral, parce que le parti radical le patronne. En ce moment, envoyer un radical au Sénat constituerait un grave danger. Il importe de combattre avec énergie les doctrines dissolvantes des radicaux; il importe d'enrayer les progrès d'un parti qui a déjà deux fois perdu la République et qui nous a procuré la dictature du sang et de la folie, prélude de la dictature militaire.

Le parti radical est le plus grand ennemi de la République. S'il arrivait au pouvoir, ce serait fini: la République, suivant l'expression de l'illustre Thiers, sombrerait dans le sang ou l'imbécillité, amoncelant les ruines et préparant l'invasion étrangère.

Mais, nous objectera-t-on, M. Béral est républicain avant tout; et son adversaire, M. Pagès Duport est, croyons-nous, monarchiste.

A cela nous répondons: Les institutions républicaines sagement conduites sont absolument inébranlables. La République existe de fait et de droit, elle est le gouvernement légal du pays, elle s'impose à l'obéissance et au respect de tous.

La République n'est pas menacée comme au 24 Mai, comme au 16 Mai par toutes les forces de la réaction. Si elle est mise en péril, c'est uniquement par la faction radicale, par la démagogie.

Dans une pareille occurrence, M. Béral, candidat radical, est plus dangereux pour la République modérée, la seule que nous voulons, que M. Pagès Duport, conservateur, qui n'attaque pas le principe libéral, mais combat les excès et les violences qui menacent ce principe.

Elu Sénateur, M. Pagès ne recherchera et ne votera que les mesures ayant pour but de défendre le pays contre les assauts du radicalisme.

Nous appuyons surtout M. Pagès Duport parce que ce courageux et désintéressé citoyen s'occupe avant tout du relèvement de nos finances, de notre commerce, de notre industrie si abattus et de l'agriculture si délaissée.

C'est là la tâche laborieuse et patriotique que notre vote imposera à l'élu de dimanche.

M. Pagès Duport nous a prouvé que cette tâche n'était pas au-dessus de ses forces. Durant toute la campagne électorale il s'est mis en rapport avec ses électeurs, discutant devant eux toutes les questions qui intéressent

le pays, et se faisant l'éloquent défenseur de la religion, de la famille et le protecteur autorisé de nos intérêts, tandis que l'autre restait muet, se drapant dans sa dignité de Conseiller d'Etat.

Nous voterons pour M. Pagès, parce que nous voulons au Sénat un successeur de M. Roques, *le Sage*, ce que nous n'avons pas avec M. de Verninac et que nous n'aurions pas davantage avec M. Béral.

Un groupe de délégués.

On nous écrit de Touzac:

Monsieur le Directeur,

Je vous félicite de la politique que vous suivez dans votre journal; c'est la ligne de conduite que tous les vrais libéraux devraient suivre; mais malheureusement, ils courent aux extrêmes, ce qui perdra la France et la République, si l'on n'y prend garde. Je souhaite de grand cœur que M. Pagès Duport soit élu à une forte majorité; car, quoique je ne le connaisse pas personnellement, j'estime d'après le développement de son programme dans votre journal que c'est un homme d'une grande compétence dans les affaires agricoles et financières qui nous intéressent le plus, nous autres, paysans, qui suons pour travailler la terre et plions sous le faix des impôts qu'une politique imprévoyante ne diminuera jamais.

C....

## L'Union

DE TOUS LES BRAVES GENS

*Le Temps*, cet organe toujours si modéré, dont les conseils ont été justifiés tant de fois par les événements, consacre un article à l'élection sénatoriale du Lot.

Après avoir établi que M. Béral siégerait à l'*Union républicaine* (c'est-à-dire à peu près à l'extrême gauche); après avoir cité quelques lignes de M. de Pradelle, le *Temps* caractérise ainsi la candidature de M. Pagès Duport:

« Quant à M. Pagès Duport, ancien député du centre droit à l'Assemblée nationale, il a pour programme « l'union de tous les braves gens. » Il ne prononce pas un mot de politique dans sa profession de foi et se borne à déclarer qu'il faut lutter contre les radicaux pour organiser la défense sociale. »

Nous voyons avec plaisir que le *Temps* reconnaît et proclame avec nous, que M. Pagès Duport est un candidat libéral-conservateur; qu'il est avant tout et par dessus tout un ennemi du radicalisme, et un partisan de la DÉFENSE SOCIALE contre les entreprises des violents.

Nous sommes heureux de recueillir cette appréciation d'un journal aussi important, sur une candidature que nous nous sommes fait un devoir de soutenir, parce qu'elle est certainement la plus utile aux intérêts matériels et moraux de notre département.

Oui, c'est l'ennemi du radicalisme, c'est l'adversaire du radical M. Béral, c'est l'avocat infatigable et autorisé de tous les besoins de nos campagnes, c'est M. PAGÈS DUPORT que les électeurs du Lot nommeront dimanche prochain.

## En voici une de raide!

Nous avons essayé, dit le *Réformateur*, de discuter les deux candidatures de MM. Béral et Pagès Duport avec les deux journaux qui luttent contre nous. Il n'y a pas eu possibilité.

Les Electeurs sénatoriaux savent tous nos efforts pour amener M. Béral à développer son programme;

Ils ont vu avec quel sans-çaçon ce candidat a fui toute discussion, éludé toutes les questions posées;

Les Electeurs se demanderont si décidément M. Béral, en lançant dans son journal la fanfaronade qui précède, a l'intention de les narguer jusqu'au bout.

## Mais répondez-donc!!

La réforme judiciaire, telle qu'elle est adoptée par l'aveugle majorité de la Chambre, a provoqué un déchaînement d'indignation chez les honnêtes gens de tous les partis.

L'article 12 du projet de réforme, qui vient de donner lieu à des débats entre radicaux, si remplis d'enseignements, est ainsi conçu:

Il sera procédé, dans un délai de trois mois, à partir de la promulgation de la présente loi, à la réorganisation des cours et tribunaux.

Cet article 12, qui est l'*asservissement* de la magistrature, a été adopté.

M. Béral n'a pas encore répondu à la question que nous lui avons posée au nom de tous les délégués libéraux:

Aurait-il OUI ou NON voté l'article 12?

## Souvenirs

A trois reprises différentes, M. Béral parle de M. Delord dans sa circulaire électorale. Il déclare qu'il continuera purement et simplement son beau-père.

Cet aveu mérite d'être recueilli et médité.

Dans diverses circonstances, en effet, les votes de M. Calmon et de M. Roques ont été opposés à ceux de M. Delord.

M. Roques siégeait au centre gauche. M. Delord siégeait, au contraire, à l'*Union républicaine*, c'est-à-dire presque à l'extrême gauche.

Dans la question des Princes, M. Calmon a repoussé l'amendement odieux que la Chambre des députés avait adopté et qui aurait obligé les Princes à quitter immédiatement la France. S'il eût été vivant, M. Roques aurait voté comme M. Calmon.

Qu'a fait M. Delord, au contraire? Il s'est tourné du côté des violents.

Et pourtant, M. Delord, le pur M. Delord, avait été substitut du procureur du roi à Cahors, sous le roi Louis-Philippe; juge de paix à Cazals; substitut du procureur du roi à Gourdon; juge d'instruction à Cahors; puis candidat orléaniste et ultra-dynastique contre M. Caix, en 1839, pour la Chambre des députés.

UN VIEUX LIBÉRAL.

## Leçon de Patriotisme.

De ce que M. Pagès Duport repousse cette politique de casse-cou qui compromet tous les intérêts et jette aveuglément le pays dans la guerre lointaine et meurtrière, le *Réformateur* qualifie sa candidature de « candidature de la peur à outrance. »

Cette qualification dont nous sommes reconnaissants à l'organe radical, parce qu'en effet le pays a le droit d'avoir peur et d'être effrayé de tout ce qui se passe, nous remet en mémoire le fait suivant:

Lorsqu'en 1871 il fallut organiser la défense contre les scélérats de la Commune, M. Pagès Duport proposa à la tribune de l'Assemblée Nationale, de nommer une délégation de représentants qui marcherait à la tête des troupes et ranimerait par sa présence au feu, le courage de nos soldats. M. Pagès Duport demandait comme un honneur de faire partie de cette délégation.

Nous ne sachons pas que M. Béral, lançant du fond d'un confortable cabinet de préfecture son cri de: *Guerre à outrance!* ait jamais offert, lui, d'affronter les dangers des combats. Il se déroba alors aux boulets, en y exposant les autres, comme il se dérobe aujourd'hui à la discussion.

UN MOBILISÉ,  
Délégué sénatorial.

**L'ami de Paul Bert.**

M. Béral prétend qu'il repousse la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Là n'est pas la question, et M. Béral le sait bien.

La question est de savoir si, le Concordat étant maintenu, ce traité de paix entre la France et le Saint-Siège sera appliqué honnêtement pour la garantie des droits respectifs du pouvoir civil et du pouvoir religieux, ou bien si on pourra s'emparer du pauvre traitement d'un curé, comme l'ont décidé M. Béral et ses amis du Conseil d'Etat.

Non-seulement, telle est la question, mais il s'agit encore de choisir entre une exécution loyale du Concordat et un projet abominable de M. Paul Bert, voté à une voix de majorité par une commission de la Chambre, et consistant dans une série de peines (amendes ou prison), contre les membres du clergé qui déplairont aux radicaux.

M. Béral, tout le monde le sait, est un intime ami du sectaire Paul Bert.

Pourquoi a-t-il gardé le silence sur ce point si grave?

**Un pointage sérieux**

Ils avaient pointé et repointé, et le candidat radical, d'un air radieux, élève sa voix doctorale :

— Eh bien ! organes puissants, qu'en pensez-vous ?

*Le Républicain* — « J'affirme que M. Pagès Duport n'aura que le quart des suffrages. »

M. Béral. —  $\frac{1}{4} = 96$ . Fort bien. Et vous, pilier du radicalisme, qu'en pensez-vous ?

*Le Réformateur*. — « Il n'aura que 45 voix, Maître. »

M. Béral. — Ah ça mais, dites donc ! savez-vous que nous ne nous entendons pas du tout.

**Une Manœuvre**

*Le Réformateur* annonce qu'une réunion de délégués sénatoriaux aura lieu au théâtre, la veille de l'Élection. La chose a si bien réussi à l'élection sénatoriale du 4 février, que MM. les radicaux voudraient bien recommencer cet exercice de prestidigitation en faveur de leur candidat.

Nous nous plaisons à croire que les Electeurs, ayant longuement mûri leur choix, n'éprouvant nul besoin d'un tour de passe-passe pour s'éclairer sur les mérites des candidats, ne se laisseront pas entraîner à la salle de spectacle pour renouveler une farce indigne de gens sérieux.

M. Béral a eu un mois et plus, pour discuter les questions qui intéressent notre pays. Il ne l'a pas fait.

Cette comédie politique de la dernière heure, ne peut donc être qu'une manœuvre contre laquelle nous devons prémunir tous ceux qui font de leur vote une question de conscience et non une affaire de combinaisons louches et d'entraînement irréflecté.

L'heure est trop grave, et l'horizon de toutes parts trop sombre, pour que l'on puisse s'arrêter aux boniments de tréteau.

Sans la réunion publique du 3 février, le Lot compterait un libéral au Sénat, au lieu de M. de Verninac.

**LES RÉSERVISTES.**

Sont appelés pour faire une période d'exercices de vingt huit jours, comptant du 25 août 1883, les réservistes qui font partie des classes 1874 et 1876, ou se sont engagés volontairement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1875 et

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1877.

Sont également appelés en 1883 les réservistes qui ont obtenu un sursis d'appel l'année précédente, à l'exception de ceux qui passent dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> juillet de la présente année et qui doivent faire leur service réglementaire dans un corps de l'armée de terre désigné par les généraux commandant les corps d'armée.

Sont dispensés de l'appel, les hommes congédiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1882 et les hommes fixés régulièrement en Algérie.

Par décision ministérielle, M. Toussaint, capitaine au 108<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe au 7<sup>e</sup>, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Ménonville, admis à la retraite.

Notre compatriote, M. Combarieu Emile, lieutenant-colonel commandant en second l'école militaire de St-Cyr, est nommé colonel du 86<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

M<sup>lle</sup> Loizillon, inspectrice générale, est chargée de l'inspection des écoles maternelles de notre département.

Le préfet du Lot a donné un témoignage public de satisfaction au sieur Lacombe (Hippolyte), portefaix à Cahors, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve, le 23 mars dernier, en arrêtant deux chevaux attelés à un chariot et qui s'étaient emportés.

MM. de Gavardie et Davidou, viennent de subir avec succès, à Agen, les examens de contrôleur des contributions directes.

Les ministres de la guerre et de l'intérieur viennent de décider, d'un commun accord, que les compagnies de sapeurs-pompiers organisées dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que dans les communes d'une population agglomérée supérieure à 3,000 âmes, vont être autorisées à changer les fusils à percussion et les sabres de troupes à pied, dont elles sont aujourd'hui munies, pour des fusils Remington avec sabres-baïonnette.

Le recteur de l'Académie de Toulouse, vu les arrêtés ministériels des 1<sup>er</sup> août 1879 et 11 juin 1880.

**Arrête :**

Article premier. — L'examen préparatoire exigé des aspirantes au titre d'élève sage-femme de 1<sup>re</sup> classe et des aspirants au certificat d'herboriste de 1<sup>re</sup> classe aura lieu, au chef-lieu de l'Académie, pour l'année 1883, le jeudi 14 juin prochain, dans une des salles de l'Ecole communale de filles de St-Aubin.

Les candidats se feront inscrire au secrétariat des Facultés et de l'Ecole de médecine, rue du Sénéchal, et déposeront à cet effet leur acte de naissance et une demande écrite de leur main sur feuille timbrée.

Le ministre du commerce vient de constituer une commission extraparlamentaire chargée d'étudier les modifications à apporter à la législation existante sur les caisses d'épargne, soit pour combler les lacunes qu'elle présente, soit pour remédier aux vices dont on a reconnu l'existence. Cette commission est présidée par M. Denormandie, sénateur, président du conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Paris. Le projet que cette commission élabore sera soumis aux Chambres dès qu'il sera terminé.

Un concours pour les emplois d'élève du service de santé militaire s'ouvrira, en même temps que l'examen d'aptitude d'emploi de médecins et de pharmaciens stagiaires :

A Paris, le 8 août 1883 ; à Lille, le 13 du même mois ; à Nancy, le 17 du même mois ; à Lyon, le 21 du même mois ; à Marseille, le 24 du même mois ; à Montpellier, le 27 du même mois ; à Toulouse, le 30 du même mois ; à Bordeaux, le 3 septembre ; à Nantes, le 6 du même mois ; à Rennes, le 8 du même mois.

Voir les conditions du concours et le programme au bureau de l'Inspection académique.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

L'espace nous manquant pour donner un compte-rendu complet du concert de la *Lyre cadurcienne*, nous tenons à dire sans retard que cette fête musicale a été superbe et que chacun y a fait vaillamment son devoir.

Les applaudissements ont redoublé lorsque, dans un entr'acte, le régisseur est venu annoncer au public que M. Morvand, qui nous quitte demain, a obtenu de M. le Maire de Cahors, la direction de notre théâtre pour l'an prochain à pareille époque.

Le grand concert de dimanche, promet d'être magnifique.

La salle sera trop petite pour contenir tous les amis de Gambetta, qui tiennent à faire une ovation à sa mémoire.

Il est très difficile déjà de se procurer des cartes d'entrée.

*Jeudi, 7 juin 1883.*

**Irrévocablement dernière représentation**

**ADIEUX DE LA TROUPE**

**LA MASCOTTE**

Opéra-bouffe en 3 actes, mus. d'Audran.

**SOUSCRIPTION NATIONALE**

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

**L'ÉRECTION D'UN MONUMENT**

A

**LÉON GAMBETTA**

A

**CAHORS**

Total des publications précédentes. 31,181 39

Liste adressée par M. Faurie, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM. Faurie, conseiller à la cour d'appel, 20 fr.; Labusquette, id. 20 fr.; Laboulbène, id. 20 fr.; Verdier, procureur général, 20 fr.; Beaugrand, président de chambre, 20 fr.; Dubuc, avocat général, 20 fr.; Delafont, substitut du procureur général, 20 fr.; Alexandre Léon, procureur de la République, 20 fr.; Docteur Duperré, 20 fr.; Chapron, préfet, 20 fr.; Boudet, secrétaire général, 20 fr.; Bitaubé, conseiller de préfecture, 20 fr.; Pinède, trésorier payeur général, 20 fr.; anonyme 20 fr.; Chaumie, avocat, 25 fr.; Martin, banquier, 10 fr.; Grimal, percepteur, 10 fr.; Besse, receveur, 10 fr.; Rey, négociant, 10 fr.; Marray, juge du tribunal civil, 10 fr.; Jules Lebe, id. 10 fr.; Montels, bâtonnier de l'ordre des avocats, 10 fr.; Laroche avocat, 10 fr.; Vacquery, id. 10 fr.; Pradelle, id. 10 fr.; Liénard, conseiller de préfecture, 10 fr.; Laterrade, ingénieur, en chef, 10 fr.; Georges Cazanobes, avoué, 10 fr.; Cabardé, id. 10 fr.; Jules Cazanobes, id. 10 fr.; Cailhabet, id. 10 fr.; Barrière, id. 10 fr.; Pichon, id. 10 fr.; Forges, id. 10 fr.; Rochon Duvigneaud, conseiller, 10 fr.; Courrèges, substitut, 10 fr.; Dusol, percepteur, 5 fr.; Beaufils, id. 5 fr.; De Simorres, conseiller, 5 fr.; Laclavérie, ancien pharmacien, 5 fr.; Barges, pharmacien, 5 fr.; Fabre juge de paix, 5 fr.; Routin, juge de paix, 5 fr.; Gayral, avoué, 5 fr.; Cardon, id. 5 fr.; Carvirol, fils, 5 fr.; anonyme, 5 fr.; Alphonse Rey, 5 fr.; J. Bénéteau, 5 fr.; Eugène Montbrun, 5 fr.; Pujol, 3 fr.; Bérard Louis, 3 fr.; Rival Adrien, 2 fr.; Soubas Gaston, 2 fr.; Busquy Louis, 2 fr.

Total de la liste de M. Faurie . . . 587 00

Liste adressée par M. Sicamori, maire de Rufisque, département du Sénégal (Afrique).

MM. H. L. Saver, 50 fr.; Belingard, 5 fr.; Bodin, 15 fr.; Mareau, 10 fr.; Vergé, 20 fr.; Bois, 20 fr.; Pattirou Charles, 5 fr.; G. Aninat, 25 fr.; E. Chavand, 10 fr.; Moulis, 5 fr.; A. Denis, receveur municipal, 15 fr.; J. Lamartuy, 20 fr.; Hyacinthe Devès, 20 fr.; François Devès, 20 fr.; L. Vézia, 15 fr.; Guimbal, 5 fr.; A. Baussa, 5 fr.; A. Boutit, 5 fr.; A. Déroussier, 25 fr.; Ch. Audibert, 5 fr.; J. Demonguère, 5 fr.; H. Deris, 10 fr.; L. Cordec, 5 fr.; Aug. Dupuy, 10 fr.; Lazan Audibert, 5 fr.; A. L. Clécros, 5 fr.; L. Denjean, 5 fr.; Julien, 10 fr.; René Valentin, 25 fr.; Charles Valentin, 25 fr.; A. Moissetrel, 5 fr.; Deproge, 5 fr.; Arnaud Léon, 10 fr.; P. Descenot, 5 fr.; H. Mussuill, 5 fr.; B. Janssein, 5 fr.; G. Rouneau, 10 fr.; Dr Marcellin, 25 fr.; Rheller, 20 fr.; V. Baoli, 25 c. un illi-

sible, 10 fr.; A. Descenot, 20 fr.; H. Paul, 10 fr.; Guirart Victor, 10 fr.; Brissot de Haint, 10 fr.

Total de la liste de M. Sicamori . . . 544 15

Liste adressée par M. Justin Mazelié, rue Peyrolières, 43 à Toulouse (Haute-Garonne).

MM. François Mazelié, 10 fr.; Ernest Mazelié 10 fr.; Justin Mazelié, 20 fr.; Albert Mazelié, 5 fr.; Jean Thil, 2 fr.; Guillaume Lafitte, 5 fr.; Louis Carrié, 2 fr.; Emile Mazelié, 5 fr.; G. Radonde, 1 fr.; Angel Brousse, 1 fr.; J. Estivenel, 1 fr.; Mme J. Thil 1 fr.; X. 5 fr.; anonyme, 5 fr.; Ernest Boné, 2 fr.; J. Seu, 2 fr.; Félix Debaz, 5 fr.; M<sup>lle</sup> Navarre, 50 c.; N. P. 1 fr.; P. Rondil, 5 fr.; J. Rondil, 2 fr.; Paul Angé, 2 fr.; les ouvriers de la maison A. Lafite maroquinier, 4 fr. 05 c.; Paul Massol, 2 fr.; Augé François, 5 fr.; Auguste Merly, 2 fr.; Lalubie, 2 fr.

Total de la liste de M. Mazelié . . . 407 55

Liste adressée par M. Fourgous sous-inspecteur de l'enregistrement à Bergerac.

MM. L. Fourgous sous-inspecteur de l'enregistrement à Bergerac, Cadurcien et condisciple de Gambetta au Lycée de Cahors, 20 fr.; Louis et Jean Fourgous, ses enfants, 3 fr.; Bruneau, 5 fr.; G. Cousy, 25 fr.; Albert Cotiart, 25 fr.; un illisible, 5 fr.; Malle, 5 fr.; M. Gardeau 5 fr.; Mauriac, 5 fr.; Garrigat, 25 fr.; Prosper Fournié, sous-préfet, 25 fr.; Guyot, receveur d'enregistrement 5 fr.; G. Cazalis, 5 fr.

Total de la liste de M. Fourgous . . . 158 00

Liste adressée par M. Durieu, président du tribunal civil de Marmande (Lot-et-Garonne).

MM. C. Dédieu, 5 fr.; C. Neuville, 5 fr.; L. Dupuy, 5 fr.; A. Lasserre, 5 fr.; E. Leroy, 5 fr.; Cazes, 5 fr.; Vidal, 5 fr.; Pigousset, 5 fr.; un illisible, 5 fr.; Toumeyrayre, 5 fr.; de Maré, 10 fr.; Péré, 10 fr.; Meynal, 10 fr.; Dauzon, 5 fr.; Trejan, 10 fr.; Dr Courrer, 5 fr.; E. Giresse, 10 fr.; Ch. Colomb, sous-préfet, 20 fr.; L. Belloc, 10 fr.; P. Beyries, 10 fr.; P. Charpentier, 10 fr.; L. Oreil, 5 fr.; Emile Masat, 10 fr.; H. Bruneau, 5 fr.; J. Barbe, 5 fr.; P. Lespès, 5 fr.; E. Florence, 5 fr.; A. Peynaud, 5 fr.; Lafon, 5 fr.; Coumet, 5 fr.; Dailliez, 5 fr.; Fluet, 5 fr.; L. Durieu, président du tribunal civil, 20 fr.; G. Fournel, procureur de la République 20 fr.

Total de la liste de M. Durieu . . . 265 00

Total de la publication . . . 32,911 09

**Bourse de Paris.**

Cours du 7 Juin.	
Rente 3 p. %	79.60
— 3 p. % amortissable.	80.95
— 4 1/2 p. %	110.10
— 5 p. %	108.25

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 5 juin 1883

La spéculation prend ses quartiers d'été; les affaires sont de plus rares; aujourd'hui la nuance était meilleure; le 5 0/0 a regagné quelques centimes à 108.75, le 3 0/0 ferme à 79.90, l'amortissable à 81.15.

Le Suez était discuté, il a fléchi d'abord à 2.410, puis a remonté à 2.455.

On trait le 5 0/0 italien à 93.40, l'Unifiée égyptienne à 353, le 5 0/0 turc à 11.42, la Banque ottomane à 770.

Les Chemins conservent tendance à la baisse le Lyon finit à 1,420, le Midi à 1,125, le Nord à 1,990, l'Orléans à 1,221.

La Banque de France reste à 5,410, le Foncier à 1,337, la Banque de Paris était offerte à 1,055, le Mobilier espagnol à 285.

Rappelons à ceux des actionnaires de la Banque Nationale qui n'ont pas encore libéré leurs titres que les versements effectués après le 11 courant sont passibles d'un intérêt de 6 0/0 l'an.

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 1<sup>er</sup> de ce mois, a prononcé la déclaration de faillite de la Banque populaire, société en commandite connue sous la raison Sasportas et C<sup>e</sup>, dont le siège était à Paris, rue Chauschat, 4. Juge-commissaire M. Guillotin, syndic provisoire M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires, la Société de Construction de chemins de fer et de travaux publics, ayant son siège à Paris, rue Mosnier, 29, a été déclarée dissoute.

M. Jean Marie, 17, avenue de l'Opéra, en a été nommé liquidateur.

Buade de M<sup>e</sup> Scipion Delbrel, avoué près le tribunal civil de Cahors.

**VENTE**

sur

**SURENCHÈRE**

A SUITE D'ALIÉNATION VOLONTAIRE

Adjudication fixée au treize juin courant.

Par acte du vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, au rapport de M<sup>e</sup> Gagnobé, notaire à Catus, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le dix février suivant, volume 710 numéro 54, le sieur Antoine Bussières, propriétaire, habitant du Mas-de-Larroque, commune de Caillac, a fait vente en faveur de Marguerite

Séguy son épouse, de lui séparée de biens, mais demeurant avec lui audit lieu du Mas-de-Larroque, et lui a donné en paiement de ses reprises les immeubles suivants :

- 1° Une pièce de terre située au Mas-de-Larroque, commune de Caillac, numéros 1324 et 1325, section B, d'une contenance de dix ares;
  - 2° Une pièce de terre labourable située à Lapradasse, commune de Caillac, portée sous le numéro 262, section B;
  - 3° Un petit article en nature de bois et friche situé à Pech Ferrié, commune de Crayssac, tenant avec Alazard, Pinède et chemin;
  - 4° Un autre article en bois et friche situé au tenement du Pech Ferrié, même commune de Crayssac, tenant à la veuve Bris, Lacombe et chemin public;
  - 5° Un autre petit article en nature de friche situé au même lieu, tenant à Lacombe, Brunet et chemin public;
  - 6° Une pièce de terre labourable située à Lacombe, même commune de Crayssac, tenant à Bouloumié, Rogues et chemin public;
  - 7° La moitié en valeur d'une pièce de terre et vigne située au lieu dit Pièces Maigres, commune de Caillac, faisant partie du numéro 373, section B, à prendre du côté du levant suivant bornes plantées;
  - 8° La moitié en valeur d'une pièce de terre et vigne appelée Caps de Pargue, commune de Caillac, faisant partie des numéros 1175 et 1176, section B, à prendre du côté des possessions de Nadal au levant suivant bornes plantées;
  - 9° Une pièce de terre et friches situées aux Lacasses, commune de Caillac, portées sous les numéros 648, 649 et 650, section B;
  - 10° La grange et le four attenants situés au Mas-de-Larroque, commune de Caillac, portés sous le numéro 1327, section B;
  - 11° Une contenance de huit ares à prendre de la terre labourable située au Mas-de-Larroque, même commune de Caillac, à prendre du côté de la grange suivant bornes plantées;
  - 12° Une pièce de terre à la Rivière, commune de Caillac, tenant avec veuve Nadal, avec chemin entre Nadal et la rivière du Lot.
- Cette vente a été faite moyennant le prix de deux mille cinq cents francs.
- Marguerite Séguy, épouse dudit Antoine Bessières, a fait faire aux créanciers inscrits sur ces immeubles la notification prescrite par les articles 2183 et 2184 du code civil.
- A suite de cette notification le sieur François Valet, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Caillac, créancier inscrit sur lesdits immeubles, a fait la surenchère du dixième et par jugement en date du huit mai dernier, ladite surenchère a été validée.
- M<sup>re</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, Cours de la Chartreuse, numéro 10, a été constitué avoué par ledit sieur Valet, aux fins d'occuper sur ladite surenchère.

En conséquence, les immeubles ci-dessus désignés, portés dans l'acte de vente précité, dont une expédition sera déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, pour servir de minute d'enchère, seront vendus le **trente juin** courant, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de deux mille sept cent soixante francs, ci..... 2,760 fr.

Pour extrait certifié véritable, à Cahors le six juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent quatre-vingt-trois, F<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

### C<sup>ie</sup> INSULAIRE de NAVIGATION

F. MORELLI & Cie (EX-COMPAGNIE VALÉRY)  
C<sup>ie</sup> de Navigation Commerciale et Postale dans la Méditerranée  
SUBVENTIONNÉE PAR L'ÉTAT

Emission de 16,000 Obligations de 400 fr.

RAPPORTANT 20 FRANCS D'INTÉRÊTS  
Payables par moitié le 1<sup>er</sup> Juin et le 1<sup>er</sup> Décembre de chaque année  
EMISES A 3 75 FRANCS  
et remboursables, en 26 années, à 400 fr. par voie de tirage au sort.  
soit un intérêt de 5.90 0/0

LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR L'ÉTAT couvre largement le Service des Intérêts et de l'Amortissement des Obligations

#### PRIX D'ÉMISSION

- 25 fr. en souscrivant.
- 75 fr. à la répartition.
- 75 fr. le 1<sup>er</sup> Août.
- 75 fr. le 1<sup>er</sup> Octobre.
- 75 fr. le 1<sup>er</sup> Décembre.
- 50 fr. le 15 Janvier.

L'intérêt de 20 fr. par obligation représente un intérêt de 5.33 0/0  
Et avec la bonification de 5 fr. accordée aux Obligations qui seront libérées entièrement à la répartition, 5.40 0/0.  
Enfin avec la Prime de remboursement à 400 fr. opérée en vingt-six années un intérêt de 5.90 0/0

375 fr. Ensemble.

Une bonification de cinq francs sera allouée par chaque Obligation libérée à la répartition.  
La Souscription sera ouverte les 9, 11 et 12 juin  
Chez MM. LEROY BAL et Cie, 9, rue Gaillon PARIS  
A BESANÇON, chez MM. les Fils de VEIL-PICARD Banquiers;  
A MARSEILLE au Siège social de la Cie, 4, quai de la Juliette et chez MM. ROBIN, RONDEL et Cie;  
A BASTIA, chez MM. GREGORI frères, banq. et à l'Agence de la Cie;  
A AJACCIO, PROPRIANO, BARCELONE, GENES, LIVOURNE CIVITA-VECCHIA, NAPLES, Aux Agences de la Compagnie.  
ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

## AVIS

M. Ferdinand Colonge, ancien propriétaire du *Café de Bordeaux*, a l'honneur d'informer le public, qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin, il vient de reprendre la direction de cet établissement.

Comme par le passé, il fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle tant sous le rapport du confortable que du bon choix des consommations.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandage des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

## SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalésière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynacqes (Haute-Vienne).  
N° 63,476 : M. le curé Comparé, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

### 21 RÉCOMPENSES

1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

## ÉLIXIR DES VOSGES

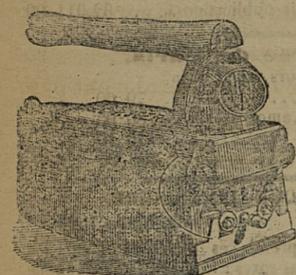
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



## FOURGEAUD & LACOSTE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.  
Dépôts dans les principaux établissements.



### NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Economie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné  
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,  
Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

MACHINES A COUDRE  
De la Maison BARIQUAND et Fils  
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)  
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881  
PHARMACIE CENTRALE  
DE CAHORS  
ESCROUZAILLES PHARMACIEN  
Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.  
Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

RÉCOMPENSÉ DE 16,600 FR. A J. LAROCHE  
QUINA LAROCHE  
ÉLIXIR VINEUX  
ANÉMIE, SANG PAUVRE,  
MANQUE D'APPÉTIT  
DIGESTIONS MAUVAISES  
FORMATIONS DIFFICILES  
RACHITISME  
FIÈVRES  
Convalescences de FIÈVRES  
PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph<sup>is</sup>.

Propagande républicaine et agricole  
18<sup>me</sup> année 18<sup>me</sup> année  
GAZETTE DU VILLAGE  
Politique et Agricole  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures  
RÉDACTEURS EN CHEF :  
P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT  
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.  
Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris  
Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?  
Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

LA  
VELOUTINE  
est une poudre de Riz spéciale  
« préparée au bismuth,  
par conséquent d'une action  
salutaire sur la peau.  
Elle est adhérente et invisible,  
aussi donne-t-elle au teint une  
fraîcheur naturelle.  
CH. FAY, INVENTEUR  
9, Rue de la Paix. — Paris.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN  
avec les  
BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES  
La BRETelle AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.  
Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.  
Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.  
Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors  
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.  
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Maison de confiance  
O. DELORD  
Rue de la Liberté, 12 — CAHORS  
CHAUSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS  
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE  
CHAUSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL  
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

MAISON DES 100.000 PALETOTS  
CAHORS, Boulevard Nord.  
A. PAQUIGNON  
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE  
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.  
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.  
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS  
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.  
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.  
La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.  
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE  
PRIX FIXE INVARIABLE  
Tous les Envois sont faits franco.